République française
Département du Bas-Rhin

scoters
syndicat
mixte

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 JUIN 2020 À 15H

Centre administratif de l'Eurométropole
Bureau du 9ème étage et visioconférence
Convocation du 5 juin 2020

Membres en exercices :	30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	13 titulaires 2 suppléants

Délibération n°354 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2019

Le procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2019 a été adressé à tous les membres le 18 décembre 2019. Il est soumis à l'approbation.

Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

Approuve le procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2019.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 24 JUIN 2020
La publication le 24 JUIN 2020
Strasbourg, le 24 JUIN 2020

Le Président
Robert HERRMANN

PREFECTURE
DU BAS-RHIN
25 JUIN 2020
DCL - Bureau
du Contrôle de Légalité